



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

GUIDE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONTINUE & ALTERNANCE

Inclus : le livret d'accueil du stagiaire

**SALARIÉS
DEMANDEURS D'EMPLOI**
-
**APPRENTIS
ÉTUDIANTS**
-
**ENTREPRISES
PARTICULIERS**



Normandie Université

WWW . UNICAEN . FR





UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Aujourd'hui la formation professionnelle est au cœur des défis économiques et sociaux. C'est en effet tout à la fois pour les entreprises, un levier majeur de compétitivité et de transformation, pour faire face efficacement aux mutations économiques (une entreprise qui forme ses salariés, c'est une entreprise qui s'adapte et qui évolue), et pour les personnes, une opportunité de développer et d'adapter leurs compétences, pour garantir leur employabilité et faciliter leur mobilité.

L'accès à la formation professionnelle peut se faire tout au long de la vie soit dans le cadre d'une formation en alternance qui s'adresse à des jeunes, alternant périodes de formation et périodes en entreprise ou encore dans le cadre de la formation professionnelle qui s'adresse à toute personne déjà engagée dans la vie active (y compris les personnes en recherche d'emploi).

Le présent guide a pour objectif de vous préparer à intégrer un parcours en formation professionnelle en vous orientant vers les options qui correspondent le mieux à vos objectifs de carrière et en vous expliquant toutes les démarches administratives de la candidature à l'inscription.

En 2^e partie de ce guide vous trouverez le livret d'accueil qui vous donne les astuces et conseils pour réussir au mieux votre parcours de formation au sein de l'université.

Au plaisir de vous accueillir parmi nos futurs stagiaires et alternants.

L'équipe de la Formation
professionnelle de l'université
de Caen Normandie



Les services de formation professionnelle UNICAEN sont engagés dans une démarche qualité. Le pôle formation continue est certifié FCU.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

SOMMAIRE

I. L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE	5
Découvrir l'université	5
Organisation de la formation professionnelle	6
II. CHOISIR SON PARCOURS DE FORMATION PARMI LES NOMBREUSES PROPOSITIONS DE L'UNIVERSITÉ	7
Accueil & conseil à l'université	7
Les parcours de formation	8
Se former en alternance	9
Tableau comparatif contrat d'apprentissage & contrat de professionnalisation	10
Valider ses acquis : VAPP & VAE	12
III. FINANCER SON PARCOURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE	14
IV. CANDIDATURE & INSCRIPTION	15
Les conditions pour s'inscrire	15
Candidater	15
V. LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CAS D'UNE FORMATION DIPLÔMANTE	16
Inscription	16
Le déroulement de la formation	16
Un accès à des infrastructures, des outils & des services	18
À la fin de la formation	19
VI. CONTACTS	20
VII. AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES	21

I. L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE



DÉCOUVRIR L'UNIVERSITÉ

L'université de Caen Normandie · UNICAEN est un acteur majeur et un moteur de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie. UNICAEN est membre de Normandie Université (Communauté d'universités et établissements normands).

L'université de Caen Normandie profite des atouts de la région comme le littoral, les échanges transmanche, une voie rapide vers la capitale et propose des actions culturelles et des activités sportives attrayantes. UNICAEN bénéficie également d'une tradition culturelle forte qui s'illustre tant par de grandes manifestations internationales (célébrations du Débarquement, compétitions équestres internationales, la Grande Armada, ...) que par la diversité de son patrimoine (Mont Saint Michel - 8^e merveille du monde, Château de Caen, le Mémorial pour la Paix, la peinture impressionniste, ...).

Fondée en 1432, par le roi d'Angleterre Henri VI, l'université de Caen Normandie est l'une des plus anciennes universités françaises. Son campus 1 (à Caen) est classé aux monuments historiques.

UNICAEN EN QUELQUES CHIFFRES

- Plus de 32 000 étudiants dont presque 7 000 en formation professionnelle (5 000 en formation continue et 2 000 apprentis), répartis sur des sites de formations couvrant l'ensemble du territoire régional
- Près de 1 600 enseignants-chercheurs & enseignants
- Près de 1 100 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs et de santé

- 45 unités de recherche, dont 21 labellisées par les grands organismes (CNRS, INRA, INSERM, CEA).

Unité de formation & de recherche

- UFR de droit, administration économique & sociale et administration publique
- UFR humanités & sciences sociales · HSS
- UFR des langues vivantes étrangères · LVE
- UFR de psychologie
- UFR de santé
- UFR des sciences
- UFR des sciences économiques, de gestion, de géographie & d'aménagement des territoires · SEGGAT
- UFR des sciences et techniques des activités physiques & sportives · STAPS

Écoles & instituts

- École d'ingénieurs ESIX Normandie
- IAE Caen · École universitaire de management
- Institut national supérieur du professorat & de l'éducation · INSPÉ
- Institut universitaire de technologie · IUT Grand Ouest Normandie

Autres services

- Carré international
- Centre enseignement multimédia universitaire · CEMU
- Service universitaire de formation continue & d'apprentissage · SUFCA

UNICAEN & LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'université propose également une offre de formation professionnelle répondant à des besoins différents pour tous types de publics : des formations diplômantes, des formations spécifiques courtes, des formations sur mesure et des certi-

fications. Disposant d'un service 100 % dédié à la formation continue et à l'apprentissage chargé d'accompagner au quotidien les composantes d'enseignement, le monde socio-économique et les partenaires institutionnels, UNICAEN est un acteur incontournable de la formation tout au long de la vie.

ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active pour le retour ou le maintien dans l'emploi et pour sécuriser ou optimiser son parcours professionnel. La formation professionnelle universitaire est l'une des missions du service public d'enseignement supérieur (article L123-3 de la loi du 22 juillet 2013). Elle s'adresse aux :

- personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) désirant acquérir ou développer des compétences et des connaissances ou bien encore valoriser leur expérience professionnelle.

Accueil des stagiaires

Université de Caen · Esplanade de la Paix
Campus 1 · Bât. D · 3^e étage · Porte DR364
02 31 56 58 12 | sufca.sco@unicaen.fr

- employeurs (privés, publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Relations entreprises

02 31 56 58 12
entreprises.fc@unicaen.fr
entreprise.unicaen.fr
> [developper les competences](#)

Le Service universitaire de formation continue & d'apprentissage · SUFCA de l'université de Caen Normandie, créé en 1978, contribue à la Formation Tout au Long de la Vie. Il est chargé d'organiser, de coordonner et de gérer les activités de formation professionnelle de l'établissement. L'équipe du SUFCA, peut vous accompagner dans :

- l'identification des parcours diplômants et qualifiants préparés à l'université
- la mobilisation de financements et les statuts d'inscription
- la validation des acquis VAPP & VAE
unicaen.fr/formation/formation-continue/valider-ses-acquis/

Des correspondants administratifs et pédagogiques dédiés à la formation professionnelle sont présents au sein de chaque composante pour accompagner les stagiaires dans leur projet de formation sur les aspects administratifs, financiers et pédagogiques. Vous devez donc vous adresser au secrétariat de la composante dans laquelle vous souhaitez suivre un parcours de formation pour vous renseigner sur les modalités de votre accueil à l'université.

Pour connaître la composante concernée par votre projet de formation (adresse et numéros de téléphone de vos correspondants), consultez les fiches descriptives de formations en ligne sur unicaen.fr/formation/nos-formations/

II. CHOISIR SON PARCOURS DE FORMATION PARMIS LES NOMBREUSES PROPOSITIONS DE L'UNIVERSITÉ

ACCUEIL & CONSEIL À L'UNIVERSITÉ

VOUS CONNAISSEZ DÉJÀ VOTRE FORMATION

Prenez directement contact avec l'UFR, l'institut ou l'école qui gère la formation en précisant que vous êtes un futur stagiaire ou un futur apprenti de la formation professionnelle. Vous trouverez tous les contacts à la fin de ce fascicule.

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN CONSEIL

L'Espace orientation insertion · EOI de l'université de Caen est avant tout un service dédié à l'information sur les formations et au conseil en orientation et insertion professionnelle.

Plus spécifiquement, vous y trouverez une aide à l'élaboration de votre parcours individualisé de formation (reprise d'études, validations d'acquis...) en lien avec votre projet d'évolution professionnelle et/ou personnelle avec :

- des conseils et une aide à la décision sur rendez-vous
- un centre de ressources sur les formations de l'enseignement supérieur
- des enquêtes sur les débouchés des formations
- des données et actualités sur l'activité économique nationale et régionale

EOI

Campus 1 · Bat. D · 3^e étage · porte DR 364
02 31 56 55 12
orientationinsertion@unicaen.fr

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Notre service Relations Entreprises est à votre écoute afin de vous proposer une offre de formation la plus adaptée à vos besoins.

contact

entreprise.unicaen.fr/developper-les-competences/

02 31 56 58 12

entreprises.fc@unicaen.fr



LES PARCOURS DE FORMATION

L'université de Caen Normandie propose une offre de formation professionnelle répondant à des besoins différents pour tous types de publics.

FORMATIONS DIPLÔMANTES

- Diplôme national : Diplôme d'accès aux études universitaires · DAEU, DUT, BUT, Licence, Licence professionnelle, Master, Ingénieur
- Diplôme d'université · DU : il s'agit de formations réalisées à l'initiative de l'université de Caen Normandie.

L'offre de formation évolue régulièrement, toutes les informations sur unicaen.fr/formation/formation-continue/offre-de-formation/

FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

- Un ou des modules spécifiques (Unités d'enseignement · UE) pris dans l'offre de formation diplômante : elles sont sanctionnées par une attestation de formation
- Formations spécifiques courtes (quelques heures à quelques jours) organisées de façon récurrente ou à la demande d'une entreprise : elles sont sanctionnées par une attestation de formation
- Formations sur mesure organisées à la demande d'une entreprise, d'un autre financeur, pour répondre à l'évolution permanente des métiers et s'adapter rapidement aux évolutions technologiques et scientifiques.

CERTIFICATIONS EN LANGUES VIVANTES

Le Carré international vous propose des formations en 17 langues étrangères sous forme de cours du soir et de stages intensifs pendant les vacances scolaires ainsi que le passage de certifications : DELF/DALF, CLES, GOETHE-TEST PRO, LINGUASKILL, PIPPLET FLEX et TOEIC.

Carré international

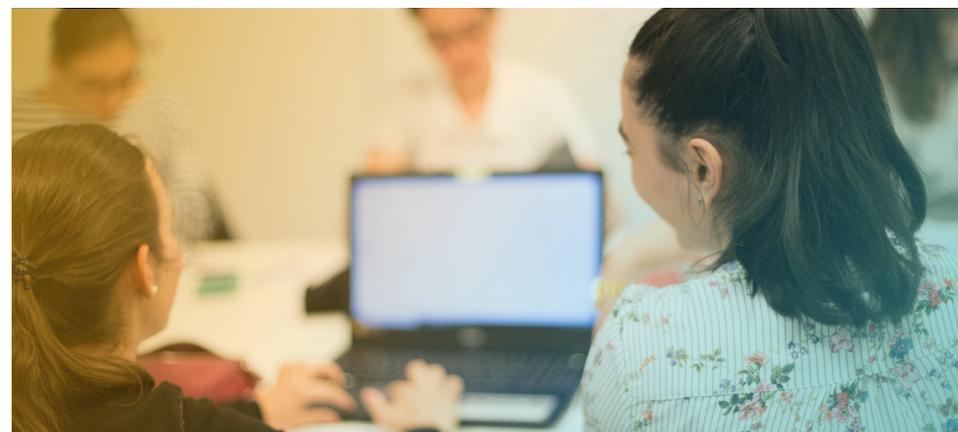
intl.langues.etrangeres@unicaen.fr
intl.certifications@unicaen.fr

CERTIFICATION EN INFORMATIQUE : PIX

PIX est un service en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. Il permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1024 PIX. Il s'adresse à tous les citoyen(nes) français(es) et francophones qui souhaitent mesurer, développer et valoriser leurs compétences numériques. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux dans 5 grands domaines :

- informations et données
- communication et collaboration
- création de contenu
- protection et sécurité
- environnement numérique

Vous souhaitez évaluer et développer les compétences numériques dans votre organisation ? Une adresse : pix.info@unicaen.fr



SE FORMER EN ALTERNANCE

LE NOUVEAU DISPOSITIF DE RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE · PRO-A

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau dispositif remplace la période de professionnalisation, il s'agit de la Reconversion ou promotion par alternance · Pro-A

Objectif

La reconversion ou la promotion par alternance a pour objet de permettre au salarié de suivre des actions de formation à visée qualifiante ou certifiante afin :

- de changer de métier ou de profession,
- de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. (Article L. 6324-1 du Code du travail)

Le dispositif Pro-A est destiné

- aux salariés en Contrat de travail à durée indéterminée · CDI ou bénéficiaires d'un Contrat unique d'insertion · CUI à durée indéterminée
- aux salariés, sportifs ou entraîneurs professionnels, en Contrat de travail à durée déterminée · CDD
- aux salariés placés en activité partielle

Pour pouvoir accéder à ce dispositif, ces salariés ne doivent pas avoir atteint un niveau de qualification sanctionné par une certification professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles · RNCP et correspondant au grade de la licence.

Employeurs concernés par ce dispositif

- Les employeurs du secteur privé
- Les employeurs relevant de l'insertion par l'activité économique
- Les employeurs susceptibles d'employer des salariés en CUI sous sa forme « contrat initiative-emploi » (entreprises privées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification...).

Vos démarches

La mise en œuvre d'une formation dans le cadre de la Pro-A implique la signature d'un avenant au contrat de travail du salarié, précisant la durée et l'objet de l'action de formation mise en place.

La pro-A est une co-construction entre l'entreprise et le salarié. Lorsque la demande de reconversion ou promotion par alternance est à l'initiative du salarié, le salarié doit se rapprocher de son employeur afin de discuter de la possibilité d'engager une telle démarche.

L'employeur peut, si besoin, se rapprocher de son opérateur de compétences afin de connaître les modalités de financement du dispositif, et la liste des certifications éligibles au sein de son secteur d'activité.

En savoir plus

travail-emploi.gouv.fr

> [formation professionnelle](#) > [formation en alternance](#) > [reconversion ou promotion par alternance, Pro-A](#)



TABLEAU COMPARATIF CONTRAT D'APPRENTISSAGE & CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Publics	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 16 à 29 ans révolus 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes âgés de 16 à 25 ans Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
Formation préparée uniform.unicaen.fr/catalogue/	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'État (DUT, Licences, Licences Pro, Masters,...) : voir la liste de nos formations ouvertes à l'alternance 	
Employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue <p><i>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</i></p>
Contrat de travail & conditions d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Contrat au choix : CDD de 6 mois à 3 ans, selon le type de formation suivie ou CDI, débutant par une période de formation Durée du travail (temps de formation compris) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise Statut : l'alternant est un salarié à part entière, avec les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (lois, règlements, dispositions de branche...) 	
Formalisation du contrat alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_9654/demarches-administratives	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du formulaire Cerfa FA 13 et sa notice 	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du formulaire Cerfa EJ 20 et sa notice
Rémunération réglementaire alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du SMIC, en fonction de son âge et progression chaque nouvelle année d'exécution de son contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du SMIC, en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge
Exonérations urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la.html	<ul style="list-style-type: none"> Réduction générale de cotisations renforcée sur les rémunérations des alternants Exonération possible de la Contribution supplémentaire à l'apprentissage - CSA, sous conditions 	
	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé mais limitée à 79 % du SMIC 	
Aides & services	<ul style="list-style-type: none"> Aide spécifique pour l'embauche d'un travailleur handicapé sous conditions 	
	<ul style="list-style-type: none"> Aide au financement du permis de conduire sous conditions Accès aux services du CROUS pour l'apprenti suite au paiement obligatoire de la Contribution à la vie étudiante & de campus - CVEC lors de son inscription à l'université 	<ul style="list-style-type: none"> Aide possible auprès des OPCO : consulter le site de l'OPCO selon la branche Aides de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi sous certaines conditions D'autres aides sont prévues pour les embauches réalisées par un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification - GEIQ
Formation & accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes 	
	<ul style="list-style-type: none"> Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions Possibilité d'alternance partagée entre plusieurs entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Désignation d'un tuteur par l'entreprise, salarié volontaire ou employeur, remplissant les conditions de qualification et d'expérience

Plus d'informations sur nos pages dédiées à l'alternance : unicaen.fr/formation/alternance/

VALIDER SES ACQUIS : VAPP & VAE

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS & PERSONNELS · VAPP : POUR ENTRER EN FORMATION SANS LE DIPLÔME REQUIS

La validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VAPP - décret 2013-756 du 20 août 2013) permet d'accéder à une formation lorsque le diplôme initial ne donne pas accès de droit à la filière souhaitée (ex. rentrer en dernière année de Licence ou de Master sans avoir validé l'avant dernière année). Elle peut aussi permettre aux personnes qui ont le niveau requis de reprendre des études avec une dispense de certains enseignements.

La VAPP ne délivre aucune certification mais seulement, le cas échéant, une autorisation d'inscription à l'université pour suivre les enseignements d'un diplôme spécifique et clairement identifié lors de la demande.

Valable pour l'année universitaire en cours lorsqu'elle est accordée (Ex : une VAPP accordée en Juin 2021 sera valable uniquement pour la rentrée 2021/2022). La VAPP vaut uniquement pour le diplôme demandé dans l'université dans laquelle la demande a été déposée.

Conditions

- Si vous avez le BAC, aucune condition particulière n'est requise.
- Si vous n'avez pas le BAC, il faut être âgé de 20 ans minimum et avoir interrompu sa formation initiale au moins 2 ans (3 ans en cas d'échec).

Sur quels acquis s'appuie la validation ?

- L'expérience professionnelle : acquise au cours d'une activité salariée ou d'un stage.
- L'expérience personnelle : activité non salariée (bénévolat par exemple).
- Les formations publiques ou privées, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ainsi que toutes les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Pour quels diplômes ?

L'ensemble des formations dispensées par l'université de Caen Normandie conduisant à la délivrance d'un diplôme national est concerné par ce dispositif.

Attention, concernant les formations sélectives (par exemple : Licence professionnelle, Master), l'obtention de la VAPP ne vous dispense pas de vous soumettre aux épreuves de sélection.

Quel coût ?

Nos tarifs sont indiqués sur la page internet de la validation des acquis :

unicaen.fr

> [formation continue](#) > [valider ses acquis](#)

> [la validation des acquis professionnels](#)

Contact

Cellule VAPP · UNICAEN

02 31 56 64 95

vap@unicaen.fr

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE · VAE : POUR OBTENIR UN DIPLÔME SANS SUIVRE LA FORMATION

La Validation des acquis de l'expérience (code CPF 200) (VAE 2002 - lois du 17/01/2002 et du 08/08/2016) consiste à faire reconnaître par un diplôme les connaissances et les compétences que chacun a pu acquérir par son expérience professionnelle ou personnelle. Ce dispositif s'adresse à tous dès lors qu'une année d'expérience (1 607h) est justifiée, en lien avec le diplôme visé.

Conditions

- Justifier d'au moins 1 an d'activités professionnelles et/ou personnelles en rapport avec le diplôme visé.
- Ne déposer qu'une seule demande de VAE pour une même certification, pour l'année civile en cours et pas plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Sur quels acquis s'appuie la validation ?

- L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou d'un stage
- L'expérience personnelle : activité non salariée (bénévolat par exemple)
- Les formations publiques ou privées, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ainsi que toutes les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Pour quels diplômes ?

Sont concernés l'ensemble des diplômes délivrés par l'université de Caen Normandie et enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles sur www.francecompetences.fr/

Quel est le niveau d'expérience attendu ?

- **L1 · L2 · DUT**
Correspond au niveau de Technicien Supérieur : assure de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception, d'encadrement.
- **L3 · Master 1**
Correspond au niveau de Cadre Moyen : maîtrise des fondements scientifiques de la profession conduisant à l'autonomie dans l'exercice de cette activité ; conception de programmes ; élaboration de procédures de travail ; définition de cahiers des charges ; responsable d'équipe.
- **Master 2**
Correspond au niveau Cadre : conception, préparation et organisation de tout ou partie du travail de son entreprise ou de son service ; définition d'orientation ou de stratégie ; maîtrise de processus de conception, de recherche ou d'expertise ; responsable d'un service, d'un secteur ou d'une entreprise.

Un déroulement sur 12 à 18 mois :



La cellule VAE propose un accompagnement administratif et pédagogique par des conseillers garants des attentes des membres de jury VAE et experts en matière de méthodologie rédactionnelle, d'identification et d'analyse des compétences en lien avec le diplôme.

- Une étroite collaboration avec les enseignants-chercheurs.
- Un accompagnement qualitatif : 95 % de validation totale et partielle.
- Un suivi individualisé : entretiens et objectifs personnalisés...

Quel coût ?

Nos tarifs sont indiqués sur la page internet de la validation des acquis :

unicaen.fr/formation/formation-continue/valider-ses-acquis/la-validation-des-acquis-de-lexperience-vae/

Quel financement ?

Congé VAE, CPF, Plan de développement des compétences, prise en charge Pôle Emploi/Région...

Pour en savoir plus

Cellule VAE · UNICAEN

02 31 56 64 95

vae@unicaen.fr

III. FINANCER SON PARCOURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

- Plan de développement des compétences de votre entreprise.
- La Reconversion ou promotion par alternance · Pro-A
- Compte personnel de formation · CPF : vous pouvez vous renseigner sur moncompteformation.gouv.fr
- Projet de transition professionnelle (changement de métier ou de profession). Ces projets pourront être financés par abondement du CPF par une commission paritaire interprofessionnelle régionale agréée. Ils devront être validés par celle-ci, au vu d'un positionnement préalable pour adapter la durée du parcours. Un accompagnement Conseil en évolution professionnelle pourra aussi être réalisé.
- Contrat de professionnalisation
- Financement personnel

SALARIÉ DU SECTEUR PUBLIC

- Plan de formation de votre administration avec prise en charge des frais de formation et maintien de votre rémunération.
- Compte Personnel de Formation CPF : vous pouvez vous renseigner sur moncompteformation.gouv.fr
- Congé de formation professionnelle · CFP de votre établissement avec maintien de votre rémunération si la formation est effectuée sur le temps de travail.
- Financement personnel

Attention : le financement des frais de formation n'est pas systématique.

DEMANDEUR D'EMPLOI

- Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge des frais de formation et dans certains cas d'une rémunération pendant la période de formation : informez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.
- Compte personnel de formation · CPF : vous pouvez vous renseigner sur moncompteformation.gouv.fr
- Contrat de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits depuis plus d'un an auprès de Pôle emploi.
- Financement personnel.

AUTOFINANCEMENT & FINANCEMENT INDIVIDUEL

Si vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge financière des coûts de formation, vous devrez financer vous-même votre formation. Des facilités de paiement pourront vous être proposées.

Informations complémentaires

Concernant les possibilités de financement de votre formation, vous pouvez consulter les fiches techniques de l'Espace régional de ressources sur l'emploi la formation et les métiers · ERREFOM dispositifs-emploi-formation.cariforefnormandie.fr/ et sur le site du CPF.

En cas de financement partiel ou de refus de financement, le solde des coûts pédagogiques de la formation sera à votre charge.

En savoir plus

enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21055/les-dispositifs-de-financement.html

IV. CANDIDATURE & INSCRIPTION

LES CONDITIONS POUR S'INSCRIRE

Pour pouvoir entrer en formation dans l'enseignement supérieur, il faut avoir le diplôme permettant d'accéder à la formation souhaitée (ex : Bac +2 pour pouvoir accéder à une formation niveau Bac +3).

ACCÉDER À L'UNIVERSITÉ SANS LE BACCALAURÉAT

Il est cependant possible d'intégrer l'université de Caen Normandie sans le baccalauréat soit :

Par l'obtention du Diplôme d'accès aux études universitaires · DAEU

Le DAEU est un diplôme national équivalent au baccalauréat, qui offre de nouvelles perspectives professionnelles à ceux qui ont quitté le système scolaire sans le bac. L'obtention du DAEU atteste d'un bon niveau de culture générale, permet d'acquies un diplôme de niveau IV pour accéder à des études supérieures ou pour passer des concours administratifs. Le DAEU est proposé sous deux options :

- DAEU A : Formation générale donnant l'équivalent du Baccalauréat Économique et social

- DAEU B : Formation générale donnant l'équivalent du Baccalauréat Scientifique
Les conditions d'inscription :
 - dès 20 ans si vous justifiez de 2 années d'expérience professionnelle
 - ou à partir de 24 ans au 1^{er} octobre de l'année de l'examen.

Cellule DAEU · UNICAEN

02 31 56 51 29

dae@unicaen.fr

Par une procédure de Validation des acquis · VAPP

Voir le paragraphe « Valider ses acquis »

En raison d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat

La liste des diplômes concernés est définie par l'arrêté du 25 août 1969 fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités.

legifrance.gouv.fr

CANDIDATER

Vous devez vous adresser à la composante qui propose la formation que vous souhaitez suivre. Elle vous remettra :

- les modalités d'accès à la formation
- le programme
- le planning
- un devis nominatif

et vous informera également sur la procédure à suivre pour votre inscription administrative et pédagogique.

Les contacts formation professionnelle sont disponibles à la fin de ce fascicule.

V. LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CAS D'UNE FORMATION DIPLÔMANTE

INSCRIPTION

Dans le cas d'une formation diplômante, vous devez finaliser votre inscription administrative et pédagogique à l'université. Pour plus d'informations, consultez : unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/sinscrire/

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : VOUS INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

Une fois votre contrat signé, vous allez recevoir un mail contenant un lien personnalisé vous permettant de procéder à votre inscription en ligne. Après finalisation de votre inscription administrative, vous recevrez votre Étupass vous permettant d'accéder à l'ensemble des services et ressources en ligne de l'université de Caen Normandie.

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE : VOUS INSCRIRE À VOS COURS

L'inscription pédagogique est obligatoire et indispensable. Elle se fait après la finalisation de votre inscription administrative. Cette procédure variant d'une composante à une autre, il faut consulter régulièrement le site internet de votre composante ou prendre contact avec votre gestionnaire de scolarité afin de connaître les modalités et le calendrier. L'inscription pédagogique correspond à votre inscription aux enseignements, aux matières, aux disciplines, dans les Cours magistraux · CM, dans les groupes de Travaux dirigés · TD et les groupes de Travaux pratiques · TP. Cette inscription vous permettra d'obtenir votre emploi du temps et d'accéder à distance à eCampus, la plateforme de elearning de l'université de Caen Normandie où tous vos cours et formations sont consultables à distance.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Votre projet professionnel et/ou personnel implique une reprise d'études que vous avez construite et négociée avec différents partenaires.

En tant que stagiaire de la formation professionnelle, vous allez être suivi(e) à la fois par :

- un gestionnaire administratif de la composante qui va gérer votre dossier et assurer le lien auprès des financeurs
- un correspondant pédagogique pour vous accompagner tout au long de la formation.

Vous devrez attester de votre présence à travers les « feuilles d'émargement » qui vous seront remises par votre composante (Ecole, institut, UFR, ...).

PENDANT LA FORMATION

Contrôle d'assiduité en cours : au minimum par demi-journée

Pour les salariés, être en formation est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail : le stagiaire doit donc suivre avec assiduité la formation. Les demandeurs d'emploi sont aussi tenus à une obligation d'assiduité. Toute absence peut avoir des répercussions sur votre rémunération ou le financement de votre formation.

Le gestionnaire administratif se charge de l'élaboration des attestations de présence après avoir contrôlé les feuilles d'émargement qui seront ensuite adressées aux organismes financeurs (l'État - Pôle Emploi, la Région, les opérateurs de compétences - OPCO, le financement de CPF de transition, l'employeur...).

En cas d'absences (maladie, accident ...), vous ou votre employeur devez nous prévenir dans la journée du motif de votre absence.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous devez nous apporter ou envoyer un justificatif dans les 48 heures. Passé ce délai, aucun justificatif ne sera pris en compte.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'université de Caen Normandie que vous devez respecter en tant qu'étudiant est accessible sur : unicaen.fr/universite/decouvrir/statuts-reglements-interieurs/



LA PÉRIODE DE STAGE

Votre formation peut inclure un stage d'application dans un organisme privé ou public. Ce stage peut être effectué, selon les parcours diplômants, en fin de formation ou bien en alternance avec vos périodes de cours.

Trouver un stage

Pour vous donner toutes les chances de trouver un stage correspondant à vos attentes (durée, thématique, type d'entreprise, secteur d'activité, ...), il est important de commencer vos recherches dès le début de votre formation, voire même avant.

N'hésitez pas à vous informer auprès du responsable de la formation pour mieux cibler les attendus.

Pour vous aider dans vos démarches, consultez le Career Center : unicaen.fr/formation/stage-emploi-alternance/

Pour en savoir plus :

Espace orientation insertion · EOI
campus 1 · bât. D · 3^e étage · porte DR364
02 31 56 55 12
orientationinsertion@unicaen.fr

Établir la convention de stage

Le stage permet de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de la formation, d'identifier ses compétences et de conforter son projet professionnel. Les missions confiées lors du stage doivent être conformes au projet pédagogique et validées par le responsable de la formation avant la signature de la convention de stage.

Pour obtenir votre convention de stage, vous devez vous connecter sur l'application PSTAGE : pstage.unicaen.fr

Ensuite, une fois le stage validé par la composante, vous pourrez engager le circuit des signatures dans l'ordre suivant :

- Vous
- Le tuteur professionnel
- Le directeur de l'organisme d'accueil avec apposition du tampon de l'entreprise
- Le tuteur pédagogique
- Le directeur de votre UFR ou composante

UN ACCÈS À DES INFRASTRUCTURES, DES OUTILS & DES SERVICES

? EN SAVOIR + : toutes les informations sur : vie-etudiante.unicaen.fr

Être alternant à l'université de Caen Normandie, c'est bénéficier d'une formation reconnue au niveau national et qui s'appuie sur une expertise recherche. C'est aussi bénéficier des infrastructures et des services de l'université.

L'ESPACE ORIENTATION INSERTION · EOI



L'EOI vous accueille, vous informe et vous accompagne dans la construction de votre parcours de formation et dans l'élaboration de votre projet professionnel. L'équipe de l'EOI est spécialisée dans les questions de l'enseignement supérieur et propose différents services.

EOI

Caen · campus 1 | bât. D | 3^e étage | porte DR364

02 31 56 55 12 · orientationinsertion@unicaen.fr

web : unicaen.fr/formation/orientation-insertion/

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE & DE PROMOTION DE LA SANTÉ · SUMPPS



Ce sont des professionnels de santé qui proposent un accueil personnalisé et un accompagnement pluridisciplinaire sur les plans médical, psychologique et social, dans le respect du secret professionnel, aux étudiants qui rencontrent un problème de santé. Il contribue également au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap.

SUMPPS

Caen · campus 1 | 47 avenue de Bruxelles

02 31 56 52 30 · sumpps@unicaen.fr

web : vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/

LE RELAIS HANDICAP SANTÉ



Le relais handicap santé accompagne en toute confidentialité, les étudiants en situation de handicap (permanent ou temporaire). Ce service propose un accompagnement individuel et organise les aménagements pédagogiques nécessaires. Il est important de le contacter au plus tôt avant ou lors de l'inscription à l'université.

RELAIS HANDICAP SANTÉ

Caen · campus 1 | bât. A | Direction des études et de la vie étudiante · bureaux AC063 / AC064

02 31 56 59 73

deve.accueil.handicap@unicaen.fr

web : vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES & SPORTIVES · SUAPS



Le Service universitaire des activités physiques et sportives · SUAPS propose à tous les étudiants et personnels UNICAEN un choix important avec près de 70 activités et des équipements sportifs afin de pratiquer une activité sportive chaque semaine.

SUAPS

Caen · campus 1

suaps@unicaen.fr

web : vie-etudiante.unicaen.fr/sport/

LES ACTIVITÉS CULTURELLES



« UNICAEN : LIEU-X DE CULTURE », signature de la culture à l'université de Caen, présente, tout au long de l'année universitaire, de multiples propositions culturelles ouvertes et fédératrices, de formes ou de pratiques variées (cinéma, conférences, expositions, musique, théâtre, visites du patrimoine, ateliers...)

SERVICE CULTUREL CROUS & UNICAEN

campus 1 · BP 5153

02 31 56 60 96 · mde@unicaen.fr

web : culture.unicaen.fr

LES BIBLIOTHÈQUES



Un réseau de 6 bibliothèques universitaires et 15 bibliothèques de composantes (UFR, écoles et instituts) sur les différents campus de Caen, Alençon et Cherbourg.

Retrouvez les adresses et les horaires sur le site des BU : scd.unicaen.fr

À LA FIN DE LA FORMATION

Si vous avez suivi & réussi une formation diplômante

Une attestation de réussite, puis un diplôme vous seront remis en cas de réussite par la scolarité de la composante.

Si vous avez suivi et réussi une formation qualifiante

Une attestation de fin de formation vous sera remise.

LA VIE NUMÉRIQUE



L'université de Caen Normandie offre des services et ressources numériques : accès internet gratuit, messagerie, emploi du temps, cloud, cours en ligne... Cette offre numérique est accessible avec un compte numérique.

Retrouvez toutes les informations sur le portail de la vie étudiante : vie-etudiante.unicaen.fr/vie-numerique/

LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES



Des restaurants universitaires sont présents sur l'ensemble des campus.

Attention, avec le statut de stagiaire de la Formation Continue vous pouvez accéder au Restaurant Universitaire mais vous ne bénéficiez pas du tarif Etudiant.

Retrouvez toutes les informations sur le site du CROUS Normandie : crous-normandie.fr/restauration/manger-au-crous/

Si vous avez suivi et réussi une formation permettant d'obtenir une certification

Un certificat de résultats / score vous sera délivré à l'issue du test / examen.

PLUS D'INFORMATIONS

Démarches administratives & réglementation sur : unicaen.fr/formation/apres-unicaen/

VI. CONTACTS

COMPOSANTES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
UFR Droit, administration économique & sociale & administration publique	02 31 56 59 46	droit.imda@unicaen.fr
UFR Humanités & Sciences Sociales · HSS	02 31 56 60 43	hss.formationcontinue@unicaen.fr
UFR Langues vivantes étrangères · LVE	02 31 56 57 78	lve.fc@unicaen.fr
UFR Psychologie	02 31 56 52 05	psychologie.fc@unicaen.fr
UFR Santé	02 31 56 81 18	sante.formationcontinue@unicaen.fr
UFR des Sciences	02 31 56 72 80	sciences.fc@unicaen.fr
UFR Sciences économiques, gestion, géographie & aménagement des territoires · SEGGAT	02 31 56 59 39	seggat.formationcontinue@unicaen.fr
UFR Sciences & techniques des activités physiques & sportives · STAPS	02 31 56 71 93	staps-fc@unicaen.fr

INSTITUTS & ÉCOLES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
INSPE Normandie · Caen	02 31 56 77 08	inspe.fc@unicaen.fr
IAE Caen École universitaire de management	02 31 56 65 00	iae@unicaen.fr
IUT Grand Ouest Normandie · Alençon	02 33 80 51 03	iut-pole-alencon.fca@unicaen.fr
IUT Grand Ouest Normandie · Caen	02 31 56 70 05	iut-pole-caen.fca@unicaen.fr
IUT Grand Ouest Normandie · Cherbourg École d'ingénieurs ESIX Normandie	02 33 01 45 50	iut-pole-cherbourg.fca@unicaen.fr esix.fca@unicaen.fr

AUTRES SERVICES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
Carré International	02 31 56 55 28	intl.langues.etrangeres@unicaen.fr
Centre d'enseignement multimédia universitaire · CEMU	02 31 52 56 41	scolarite.cemu.sante@unicaen.fr
Service universitaire de formation continue et d'apprentissage · SUFCA	02 31 56 58 12	sufca.sco@unicaen.fr

VII. AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Les locaux de l'université sont accessibles :

>> 8h à 20h

SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE & D'APPRENTISSAGE · SUFCA

Accueil téléphonique du lundi au vendredi :

>> 9h à 12h | 13h45 à 17h

Horaires d'accueil du public à retrouver sur

unicaen.fr/formation/formation-continue/

Possibilité d'accueil sur rendez-vous en dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous contacter.

ESPACE ORIENTATION INSERTION · EOI

Accueil téléphonique du lundi au vendredi :

>> 9h à 12h | 13h30 à 17h

Horaires d'accueil du public à retrouver sur

unicaen.fr/formation/orientation-insertion/

ADRESSE

EOI & SUFCA

université de Caen Normandie · campus 1

bâtiment D · 3^e étage · porte DR364

PLAN D'ACCÈS

L'ensemble des plans d'accès sont disponibles sur :

unicaen.fr/decouvrir/plans-d-acces/

**SUFCA · SERVICE
UNIVERSITAIRE
DE FORMATION CONTINUE
& D'APPRENTISSAGE**

université de Caen · Esplanade de la Paix · Caen
Campus 1 · Bâtiment D · 3^e étage · Porte DR 364

02 31 56 58 12

sufca.sco@unicaen.fr

horaires disponibles sur notre page internet :
unicaen.fr/formation/formation-continue/

suivez-nous sur

